



Termes et conditions

En participant au concours, chaque participant.e accepte de respecter et d'être lié.e par ces termes et conditions. Les participant.es acceptent en outre de respecter et d'être lié.es par toutes les décisions de Parents partenaires en éducation, qui seront finales et exécutoires, sans droit d'appel, pour toutes questions relatives à ce concours et à l'attribution du prix, y compris, sans s'y limiter, l'admissibilité et/ou la disqualification des inscriptions.

Admissibilité

Ce concours est ouvert aux parents, aux grands-parents, ainsi que les tuteurs ou tutrices ayant un enfant inscrit dans le système de langue française de l'Ontario et qui sont résidents légaux de l'Ontario. Aucun achat n'est nécessaire pour gagner. Pour participer, les parents doivent apposer la mention "j'aime" à la page Facebook de Parents partenaires en éducation. Les participant.es ne doivent pas être des employé.es de Parents partenaires en éducation ou membre du conseil d'administration ou des membres d'un foyer d'un.e employé.e ou membre du conseil d'administration. Les inscriptions doivent être soumises avant 23h59 le dernier jour du mois du tirage mensuel durant la période du concours mentionnée dans le message électronique du concours.

Prix

Le ou les prix doivent être acceptés tels quels. Parents partenaires en éducation ne remplacera aucun prix perdu ou volé. Tout autre coût ou dépense associé au prix sera la responsabilité du participant ou de la participante sélectionné.e.

Comment le gagnant ou la gagnante est sélectionné.e

Dans les 24 heures ouvrables suite à chaque mois de la période du concours mentionnée dans le message électronique, un tirage au sort sera effectué parmi toutes les inscriptions admissibles reçues durant le mois de la période du concours dans le but de sélectionner le ou la gagnant.e du prix. Les chances d'être sélectionné.e dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues durant le mois de la période du concours. Les gagnant.es seront contacté.es le jour du tirage par courriel ou par message privé. Le ou la gagnant.e sera annoncé.e par courrier électronique sur la chaîne de réseau sociaux de Parents partenaires en éducation dans les quatre (4) semaines suivant le tirage.

Conditions de réclamations du Prix

Pour être déclaré gagnant.e, le ou la participant.e sélectionné.e doit :

- 1) Répondre à la notification de la sélection du gagnant ou de la gagnante et fournir à Parents partenaires en éducation des coordonnées valides, comme une adresse courriel, dans les deux (2) jours ouvrables suivant le premier contact du ou de la gagnant.e par Parents partenaires en éducation; et,
- 2) Se conformer à ces termes et conditions.

Dans l'incapacité de joindre le ou la participant.e sélectionné.e ou échec du ou de la participant.e sélectionné.e à répondre à la notification dans les deux (2) jours ouvrables suivant le contact initial par Parents partenaires en éducation, faute de fournir une adresse courriel valide, faute de fournir une preuve d'éligibilité (si demandé), à défaut de fournir toute autre documentation requise, en temps opportun, ou tout autre non-respect des présentes conditions générales peut entraîner la disqualification d'une inscription et déchéance du prix. Dans un tel cas, à la seule discrétion de Parents partenaires en éducation, la sélection d'un.e autre

participant.e éligible pour le prix perdu peut se faire conformément aux présentes conditions générales.

Droit d'annuler / de résilier / de suspendre / de modifier

Parents partenaires en éducation se réserve le droit de mettre fin, de suspendre ou de modifier ce concours, en tout ou en partie, à tout moment et sans préavis ni obligation, si, à la seule discrétion de Parents partenaires en éducation, tout facteur ou événement survenant qui peut compromettre l'administration, la sécurité ou l'impartialité du concours tel que prévu par les présentes conditions générales. Sans limiter la généralité de ce qui précède, si le concours, ou une partie de celui-ci, est incapable de se dérouler comme prévu pour une raison quelconque, y compris, mais sans s'y limiter, une infection causée par un virus informatique, une falsification, une intervention non autorisée, une fraude, des erreurs de programmation, ou des défaillances techniques, qui corrompent ou affectent l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de ce concours, Parents partenaires en éducation peut, à sa seule discrétion, annuler toute inscription suspecte et :

- (a) Mettre fin au concours, ou à toute partie de celui-ci;
- (b) Modifier ou suspendre le concours ou toute partie de celui-ci, pour remédier à la déficience, puis reprendre le concours, ou la partie pertinente, de la manière la mieux conforme en vue des présentes conditions générales;
- (c) Attribuer le prix parmi les inscriptions éligibles et non suspectes reçues jusqu'au moment de la déficience conformément aux critères de sélection des gagnant.es mentionné.es ci-dessus.

Parents partenaires en éducation se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui altère ou tente de falsifier le processus de participation, le fonctionnement du concours, la page du site web du concours (le cas échéant), enfreint les présentes conditions générales ou agit dans l'intention d'embêter, d'abuser, de menacer ou de harceler toute personne impliquée dans le concours.

Limitation de responsabilité et exonérations

En participant à ce concours, les participant.es conviennent que Parents partenaires en éducation et ses agent.es autorisé.es n'ont aucune responsabilité pour, et seront tenus inoffensifs par les participant.es opposé.es, toute responsabilité pour toute blessure (y compris la mort), pertes ou dommages de toute nature (y compris, dommages indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs) aux personnes ou aux biens résultant du concours ou du prix, y compris l'acceptation, la possession, l'utilisation ou la mauvaise utilisation du prix. De plus, en participant à ce concours, les participant.es conviennent que Parents partenaires en éducation et ses agent.es autorisé.es, Facebook, Twitter et Instagram n'ont aucune responsabilité de quelque nature que ce soit pour, et seront tenus inoffensifs par les participant.es contre, toute responsabilité pour toute blessure (y compris la mort), pertes ou dommages de toute nature (y compris les dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs) aux personnes ou aux biens résultant de :

- a) L'inscription ou la participation à ce concours, y compris l'accès et l'utilisation du site web du concours ou du site web de Parents partenaires en éducation, ou
- b) Toute réclamation fondée sur la personnalité ou les droits à la vie privée ou la diffamation.

Sans limiter ce qui précède, Parents partenaires en éducation, ses employés et n'importe quel de ses fournisseurs ou sous-traitants ne seront pas responsables de :

- (a) Toute information incomplète ou inexacte causée par les participant.es au concours, les utilisateurs ou utilisatrices du site web de Parents partenaires en éducation ou par tout équipement ou programme associé ou utilisé dans le cadre du concours, ou par toute erreur technique ou humaine pouvant survenir dans le traitement des soumissions du concours;
- (b) Réseau, serveur, fournisseurs de services, systèmes en ligne, réseaux téléphoniques perdus, interrompus ou indisponibles, ou toute autre connexion;

(c) Le vol, la destruction, la perte ou l'accès non autorisé ou la modification des inscriptions;

(d) Les problèmes (y compris les virus), les dysfonctionnements ou les pannes des réseaux ou lignes téléphoniques, des ordinateurs ou des systèmes informatiques en ligne, des serveurs ou des fournisseurs, du matériel informatique, des logiciels;

(e) Transmissions brouillées ou des erreurs de communications;

(f) L'échec de tout courriel, de toute participation au concours, de tout commentaire Facebook, Instagram et/ou Twitter et/ou de tout message direct à recevoir par ou de Parents partenaires en éducation pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, la congestion du trafic sur Internet ou sur tout site Web ou combinaison de ceux-ci ou incompatibilité technique;

(g) Tout échec d'inscription, de sélection des gagnant.es ou de tout autre processus du concours.

Protection des informations personnelles

Sauf par autorisation contraire du ou de la participant.e, tout renseignement personnel fourni par le ou la participant.e (autre que le nom du ou de la participant.e et la déclaration concernant le prix qui peut être utilisé comme décrit dans la section « Publicité » ci-dessous) lorsqu'il ou elle participe au concours, sera utilisé uniquement par Parents partenaires en éducation et ses agent.es autorisé.es aux fins d'administrer le concours, d'attribuer le prix et de remettre le prix. Lors de sa participation au concours, cependant le ou la participant.e peut donner son consentement exprès et accepter (le cas échéant) de recevoir des messages électroniques de Parents partenaires en éducation. Tous les renseignements personnels recueillis par Parents partenaires en éducation ou ses agent.es autorisé.es seront traités conformément à la politique de confidentialité de Parents partenaires en éducation.

Publicité

En participant au concours, le ou la gagnant.e autorise Parents partenaires en éducation à utiliser son nom et/ou sa déclaration concernant le prix sans aucune compensation, dans des annonces exclusivement liées au concours sur les réseaux sociaux ou d'autres médias que Parents partenaires en éducation juge appropriés.

Conditions générales

Toutes les participations deviennent la propriété de Parents partenaires en éducation et ne seront pas retournées, et aucune communication ne sera faite avec les participant.es, sauf avec les participant.es gagnants sélectionné.es. En participant au concours, chaque participant.e convient que Parents partenaires en éducation n'a fait aucune garantie, représentation ou garantie expresses ou implicite, en fait ou en droit, à l'égard du ou des prix. Gagner un prix dépend du respect de toutes les conditions énoncées dans la présente. Les inscriptions en masse, les inscriptions automatisées, les inscriptions soumises par des tiers et toutes les inscriptions ou réclamations de prix tardives, incomplètes, frauduleuses, illisibles, non identifiées ou retardées seront nulles. Toutes les inscriptions et réclamations de prix sont sujets à vérification. Une preuve de soumission ne constitue pas une preuve de réception. Parents partenaires en éducation n'est pas responsable des inscriptions perdues, mal acheminées ou retardées. Les décisions de Parents partenaires en éducation seront définitives et exécutoires sur toutes les questions relatives à ce concours.

Le concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Le fait que Parents partenaires en éducation n'applique pas l'une des dispositions des présentes conditions générales ne constitue pas une renonciation à cette disposition. L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition de ces termes et conditions n'affectera pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Si une disposition des conditions générales est jugée invalide ou autrement inapplicable, les conditions générales doivent être interprétées comme si la disposition invalide ou inapplicable n'y figurait pas. Si un.e gagnant.e fait une ou plusieurs fausses déclarations dans un document mentionné ci-dessus, le ou la gagnant.e peut être tenu.e de remettre rapidement son prix à Parents partenaires en éducation, ou sa valeur en espèces.

En cas de litige quant à l'identité de la personne qui a soumis une inscription, le titulaire autorisé du compte Instagram, Facebook et/ou Twitter utilisé pour l'inscription sera considéré comme le ou la participant.e. Le « titulaire de compte autorisé » est la personne physique affectée au compte Instagram par Instagram ou au compte Facebook par Facebook ou au compte Twitter par Twitter. Le ou la gagnant.e potentiel.le peut être tenu de présenter une preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte Instagram, Twitter et/ou Facebook associé à la participation sélectionnée.

Loi applicable

Ce concours est régi par les lois de la province de l'Ontario et les lois du Canada. Chaque participant.e accepte, dans la mesure permise par la loi, que toute procédure judiciaire relative à tout litige, réclamation ou cause d'action découlant du concours ou en relation avec celui-ci se déroulera dans la province de l'Ontario conformément aux lois de cette province.